

le cas contraire, quel progrès a été fait dans cette étude, et quand sera-t-elle terminée? L'ingénieur chargé de l'exploration a-t-il soumis quelque rapport, depuis celui qui a été fait précédemment par M. Stark, ingénieur civil, confirmant ce dernier rapport ou en différant quant au coût probable et à la praticabilité des travaux? Le gouvernement a-t-il l'intention de recommander au parlement la construction de ces travaux?

Sir CHARLES TUPPER. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un crédit ayant été voté à cet effet, un ingénieur a été chargé de faire avec soin la localisation et le relevé d'un canal de navigation de la vallée de la Trent en vue d'établir le coût et la possibilité de la construction de cet ouvrage. Vu la grande étendue du pays à étudier et la tâche ardue à accomplir l'ingénieur m'a fait un rapport verbal qu'il n'a pas pu compléter ces études pendant la saison dernière. Il doit, cependant, faire un rapport et, ce rapport étant reçu, il sera décidé si les travaux doivent être entrepris en tout ou en partie.

M. POPE (Compton). A l'égard de la question posée, il y a un instant, par l'honorable député de Durham-ouest (M. Blake), je désire ajouter que ceux qui sont partis des anciennes provinces pour le Manitoba et le Nord-Ouest ont été plus que remplacés par le nombre d'immigrants qui sont venus s'établir dans ces provinces.

M. BLAKE. Je l'espère, bien certainement.

M. ANGLIN. L'honorable ministre voudrait-il aussi nous dire combien ont quitté le pays pour les Etats-Unis?

M. POPE. Je ne puis dire exactement combien sont partis pour les Etats, mais je sais qu'il y a eu une immigration considérable des Etats-Unis au Canada, et je présume qu'un nombre à peu près égal a émigré du pays. Je crois qu'il y en a environ 15,000 à 17,000 qui ont déclaré leurs effets en douane, en qualité de colons, c'est-à-dire comme venant s'établir en ce pays et je présume que d'autres en sont partis.

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

M. COCKBURN demande copie de la correspondance échangée depuis le 22 décembre 1880, avec Smith, Ripley et Cie, et autres, relativement au contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique.

J'ai fait, en d'autres circonstances plusieurs motions semblables à celle-ci, mais, jusqu'aujourd'hui, je n'ai pu m'assurer de ce que l'annulation du contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne avait fait perdre au pays. Il est digne de remarque que la sagesse du programme de l'ancien gouvernement, adopté en 1874, dont le but était d'établir un port dans la Baie Georgienne, en prévision de la construction de la ligne principale au nord du lac Supérieur, est aujourd'hui démontrée par le fait que le syndicat et le gouvernement actuel adoptent la même idée; car, si la ruineur est fondée, on a adopté un programme analogue en établissant un port sur la 'Baie Georgienne', à Algoma Mills, à l'ouest de la rivière des Français. Je crois que l'on aurait pu aussi bien continuer l'embranchement de la Baie Georgienne jusqu'à la rivière des Français, ce qui aurait amené le même résultat que l'on veut obtenir aujourd'hui, et, en même temps, l'on aurait évité la perte que l'on a faite en annulant le contrat. On a dépensé des sommes considérables à l'exécution des travaux qui existent aujourd'hui sur le chemin et un grand nombre de personnes ont éprouvé des contretemps et des pertes d'argent en allant s'établir au sud du lac Nipissing lorsque l'on eut commencé les travaux du chemin; ces personnes ne se sont rendues là que pour voir leur espérances déçues par le changement fait le gouvernement, changement qui a amené l'annulation du contrat. Il paraît certain que le parti qui gouverne aujourd'hui est

fermement décidé de ne pas construire le chemin de fer au sud du lac Nipissing.

La motion est adoptée.

VISITES OFFICIELLES EN ANGLETERRE.

M. CAMERON (Huron) demande un état indiquant en détail les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement ou en recevant une rétribution, qui ont été envoyés en Angleterre ou ailleurs dans l'intérêt du gouvernement ou par le gouvernement, depuis le 10 février 1880 jusqu'à ce jour.

J'attire l'attention du ministre des Finances sur les observations que j'ai faites l'autre jour sur cette question. Le 23 février 1880 j'ai proposé une motion semblable à celle que je fais maintenant, et le 7 mars 1881, l'honorable ministre a présenté l'état demandé. L'honorable ministre a certainement assez d'employés dans son département, pour lui permettre de préparer un pareil état en moins de treize mois, et il est parfaitement inutile que le parlement demande de semblables états, s'il faut un délai aussi long pour exécuter ses ordres. Le 16 décembre 1880, j'ai fait une motion semblable et je vois que l'état demandé n'a été donné qu'aujourd'hui, environ quatorze mois après la présentation de la motion. D'après le même principe, je puis espérer, je suppose, que l'état que je demande aujourd'hui, sera déposé en 1883 ou 1884. De plus, l'état présenté par l'honorable ministre n'est pas conforme à l'ordre de la Chambre, lequel demandait des comptes détaillés et non des comptes en bloc. Ainsi, dans une circonstance, les dépenses de sir Leonard Tilley en Angleterre se sont élevées à environ \$800, et dans une autre circonstance à environ \$2,400. On aimerait avoir des renseignements à propos de cette différence.

Sir LEONARD TILLEY. Je puis dire que cet état a été fait de la même manière que tous les états semblables que l'on a déposés pendant les dix dernières années. Je ne sache pas qu'un membre d'un gouvernement ait jamais fait d'état donnant, en détail, le nombre de repas qu'il aurait pris, la note de son hôtel et diverses autres dépenses. Je sais que l'on a apporté quelque retard l'année dernière, parce qu'une partie des paiements qui avaient été faits, l'avaient été pour des dépenses encourues par des agents en Angleterre, et ces dépenses n'ont été connues qu'après la présentation des comptes de l'année. La différence qui existe entre les deux sommes mentionnées par l'honorable député est principalement due au fait qu'une partie des \$2,400 a été dépensée lors de la première visite en 1878, mais n'a été portée dans les comptes que l'année suivante, si ma mémoire ne me fait pas défaut.

Je suis bien aise que l'honorable député ait soulevé cette question, car les dépenses faites pendant ces deux visites pourront, je l'espère, soutenir avantageusement la comparaison avec quelques autres dépenses.

A ma seconde visite, lorsque je me rendis en Angleterre pour négocier un emprunt, et pour discuter d'autres questions en compagnie de mes collègues, mon secrétaire m'accompagnait et ses dépenses figurent dans ce compte. Des renseignements que je prendrai au département me permettront de déposer, dans quelques jours, ce que l'honorable député demande dans sa motion.

La motion est adoptée.

HAVRE DE PASPÉBIAC.

M. BEAUCHESNE demande copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration du havre de Paspébiac en 1874 et 1875.

Sir HECTOR LANGEVIN. M. l'Orateur, je ne erois pas qu'il y ait de rapport de ce genre dans mon département; s'il y a eu un rapport de fait, c'est un rapport concernant le chemin de fer Intercolonial. Cependant la motion